

I La guerre sur une terre aux ressources finies

Selon le philosophe Stanley Cavell les grandes œuvres philosophiques américaines sont cinématographiques. Hollywood conditionne le vivre ensemble. Selon cette perspective le texte commence par affirmer que les romans et les films ont mis en scène la crise de l'environnement et des retombées stratégiques en passant d'une image du monde où les ressources sont infinies et celle où elles sont limitées, finies.

Cela explique que les stratèges américains qui veulent maintenir leur domination sur le monde repensent l'action militaire en fonction de cette nouvelle donnée. Les éléments climatiques désastreux : inondations, tornades accident pétrolier posent avec insistance le problème du développement durable , ce qui remet en question notre système de consommation

En adaptant ses stratégies selon la logique de la compétition l'armée et la sécurité se préparent à de nouveaux types de conflit , mais ne peut-on pas envisager une logique de la coopération pour éviter les catastrophes naturelles, industrielles et morales que nous annonce Jp Dupuy (franchissement de seuils critiques) ?

Faut-il être optimiste et faire confiance à la responsabilisation par la peur ?

Sur le système de consommation : *Beaucoup de gens affirment être proches des préoccupations environnementales... mais avancent aussi des arguments économiques, de temps ou de confort pour justifier un acte non-écologique. Néanmoins la conscience qu'il existe une spirale négative entre dégradations environnementales, vulnérabilité sociale et la carence démocratique se construit, Cynthia Fleury : ¹*

Sensibilité aux effets néfastes de la dégradation de l'environnement ferait naître un imaginaire critique pour que la société s'autodétermine dans le bon sens.

Ne pas oublier que le principe de précaution est difficile à utiliser. Faut-il être optimiste ?

¹ « La question environnementale est une formidable occasion d'invention démocratique ». Édition spéciale de Lacroix sur la finance solidaire le 22 mai

II l'art de la guerre²

Les mutations technologiques changent l'art de la guerre ce qui oblige à s'interroger sur les nouvelles règles du jeu pour être efficace. On a toujours dit que la bataille d'Azincourt en 1415 avait été gagnée par les légers archers anglais contre la cavalerie française embourbée dans le terrain, que la ligne Maginot inspirée de la guerre des tranchées n'avait servi à rien dans la guerre de mouvement des tanks suivie par les allemands

Même s'il est difficile de penser la durée nécessaire au changement de manière de conduire la guerre l'auteur fait 4 paris sur l'avenir

1) la technique procure la capacité de destruction quasi immédiate grâce au progrès des technologies ex l'information³ etc, mais les décisions qui coordonnent l'ensemble restent délicates ex usage de drones pour détruire les ennemis réfugiés dans un pays voisin cf le Pakistan

2) toujours *le brouillard de la guerre* selon l'expression de Clausewitz soit un flou des informations sur ses propres capacités et celles de l'adversaire. Il y a de l'indétermination ce qui met en question le mythe de l'arme absolue cf les aléas des conditions atmosphériques Cf les blindés allemands tout puissants n'ont pas servi à Stalingrad.

Quoiqu'il en soit la transparence est dangereuse : cela a déjà été dit du Ve siècle avant JC par Sun Tzu dans *son art de la guerre* le bon général est impénétrable alors que l'ennemi est transparent

Importance de connaître les valeurs de l'adversaire

3) Il faut s'attendre à un nouvel équilibre des forces mondiales quand on voit un grand pays comme la Chine s'équiper peu à peu des technologies les plus modernes

4' des capacités inédites de résistances face à la puissance technologique des occidentaux comme le montre le terrorisme apparaissent.

Par ailleurs la répugnance de l'occident à se battre en bonne et due forme déplace les conflits vers la population civile livrant la terre à la barbarie

L'imaginaire qui ouvre de nouvelles possibilités de combattre et de résister n'est pas prêt de se tarir

² Thérèse Delpéch est chercheur associé au Ceri (FNRS) et directeur de la prospective au commissariat à l'énergie atomique.

³ Aujourd'hui on peut attaquer une ville de plusieurs milliers d'habitants en les géolocalisant sur un écran grâce à leur téléphone. Voir également le virus Stuxnet utilisé contre la centrale atomique en Iran

III le rôle didactique de la justice transitionnelle

Le Secrétaire Général des Nations Unies définit la justice transitionnelle :« *Le concept d'« administration de la justice pendant la période de transition » (« justice transitionnelle ») (...) englobe l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. Peuvent figurer au nombre de ces processus des mécanismes tant judiciaires que non judiciaires, avec (le cas échéant) une intervention plus ou moins importante de la communauté internationale, et des poursuites engagées contre des individus, des indemnisations, des enquêtes visant à établir la vérité, une réforme des institutions, des contrôles et des révocations, ou une combinaison de ces mesures.*⁴

On a créé une justice pour la consolidation de la paix. Il s'agit de rétablir les règles du bien vivre par un processus de catharsis du passé traumatique qui suppose une punition des coupables⁵

Cela a commencé à Nuremberg. Mais on n'a pas manqué de faire l'objection qu'il s'agit de tribunaux au service des vainqueurs puisque ceux-ci ne mettent pas en avant leur propre crime

«le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est une arme de guerre, comme peut l'être un bombardement ou un blocus économique. Aujourd'hui, les guerres comportent un certain nombre de phases (. . .),une phase de désinformation destinée à sataniser l'adversaire (...), un procès des «vaincus ~~ qui achèvent de justifier la guerre. Le droit d'ingérence humanitaire, militaire est maintenant complété par le droit d'ingérence pénal ⁶

Pourtant il ne faut pas sous-estimer la fonction de cette justice spectacle. Selon le philosophe américain Osiel⁷ elle est didactique = enseigner où se trouve la

⁴ 23.8.2004 Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit Rapport du Secrétaire général § 8

⁵ Les crimes contre l'humanité son imprescriptibles. L'impardonnable concerne les actes non l'agent : »cette dissociation exprime un acte de foi , un crédit adressé aux ressources de régénérations du soi » Ricoeur

⁶ général Gallois

⁷ *Les crimes d'État (crimes dont la responsabilité peut être directement ou indirectement imputée au pouvoir) brisent la solidarité nationale et ébranlent la confiance des individus*

barbarie , enseigner le nouvel ordre tenu pour plus juste . La justice qui se donne en spectacle a une visée pédagogique « non seulement la justice doit être faite mais elle doit être perçue comme telle »⁸

Mais on peut se poser la question de l'efficacité. C'est une question qui porte sur le public concerné

Le tribunal pour la Yougoslavie a pour premier public les coupables, les victimes, mais plus fondamentalement le public mondial : calmer sa mauvaise conscience tant que les atrocités continuent

On assiste à un phénomène de boule de billard : ce n'est pas le parcours de la première boule qui est importante mais l'effet sur le parcours de la seconde qui est visé .L'effet à long terme c'est peut-être l'apparition d'un espace public mondial⁹

IV Delmas : les forces imaginantes du droit

Les contraintes produites par les juristes doivent être élargies Delmas propose une extension du champ juridique ; une sorte de justice augmentée par la prise en considération de l'avenir qui se profile : il s'agit d'adapter les institutions juridiques à l'anticipation des risques majeurs :

On passe ainsi Des Monuments aux morts aux **monuments aux générations futures**

La fonction d'un monument est de conserver pour les générations futures le souvenir de telle action ou de telle destinée= regard rétrospectif pour orienter le présent

L'auteur propose donc d'ajouter un regard prospectif en fonction de la mondialisation programmée

Ainsi on oblige l'État comme institution héritée pour établir les règles, les obligations, les interdictions les limitations propres à un pays à intégrer dans ses codes nationaux les droits internationaux qui concernent le niveau mondial.

envers les institutions et l'autorité établies. Les procès criminels ont pour fonction de les rétablir.

⁸ Le crime est l'occasion pour les individus de prendre conscience de leurs valeurs morales communes. La commémoration des procès criminels serait uniquement un moyen de lutter contre l'oubli et de tirer des leçons du passé. Le droit pénal n'est pas là pour renforcer un consensus moral préexistant ni pour en produire un.

⁹ **Habermas le définit comme** « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État.

Cette anticipation est déjà apportée dans l'esprit de la société par la configuration du langage : *génération future, développement durable, préserver un monde habitable, prévention précaution*

Ainsi on est amené à justifier un droit d'ingérence qui remet en question la souveraineté des états énoncé par les traités de Westphalie en 1648

Selon Delmas il faut faire appel aux forces imaginantes du droit pour établir une paix durable, un développement durable afin d'éviter de rester à un catalogue de bonnes intentions

Selon H Arendt que cite Delmas l'action politique est une décision à plusieurs qui fait commencer quelque chose de nouveau dans le monde c'est le « *caractère révélateur de l'action comme la faculté de produire des récits et de devenir historique qui, à eux deux, forment la source d'où jaillit le sens, l'intelligibilité qui pénètre et illumine l'existence humaine* » condition de l'homme moderne P403

Les mots et les actes permettent de susciter le consentement des autres pour agir de concert de façon sensée

Pour Delmas de la sorte on fait naître un espace public où le monument aux générations futures devient source d'inspiration. Importance du travail de l'imaginaire de la société au sens d'ouvrir les nouvelles voies et de mobiliser les gens en jalonnant les attentes :

V - Guerre juste, guerre sacrée

2 types de guerre tenue pour justes

1) la guerre au nom de dieu : jihad, croisade : dans ce cas l'acte de guerre est pourvoyeur de salut

Cette dimension sacrée caractérise les guerres saintes : une légitimité infaillible apparaît aussi lorsque la guerre est au service des systèmes totalitaires mais paradoxalement lorsqu'elle est au service des droits de l'homme tenus comme des absolus

2) la guerre juste, liée à l'incertitude dans le monde imparfait, n'a pas la garantie d'être indemne de toute arbitraire. Elle suppose une prise de risque et ne méprise pas l'adversaire en en faisant simplement un délinquant.

Dans la tradition thomiste¹⁰: *jus ad bellum* (cause juste , autorité légitime, intention droite, chance raisonnable de succès) *jus in bello* (discrimination des

¹⁰ La théorie de la guerre juste a été établie par Saint Thomas d'Aquin (1225-1274). Voici la présentation sommaire qu'en fait aujourd'hui Lemennicier « *la notion de guerre juste* » internet

combattants et des non combattants, proportionnalité en minimisant les dégâts)

Par contre le rêve d'abolir toute guerre livre la société à une *violence désymbolisée*, sans loi manifestant un monde anémique

Alors les guerres se développent de façon sauvage non ritualisée, ne visent pas des fins¹¹ mais expriment des identités, guerres entre communautés à valeur identitaire cf les guerres civiles à poussée religieuse

Faut-il admettre que les guerres justes ne sont que des guerres de police au service de l'ordre impérial capitaliste¹² qui insiste sur le consentement universel pour mieux soumettre les individus à l'autorité qui le développent de leur puissance dont la disparition est envisageable par l'augmentation de la communication comme le pense Negri¹³ ?

VI - Nouveau paradigme

Nous assistons à la fin de l'unité spirituelle du monde et à l'apparition d'un pluralisme conflictuel. À partir de là il faut il faut construire des aires communes

On savait qu'il existe plusieurs façons pour l'homme de construire son nid dans le monde cela correspond à la diversité des cultures à laquelle on opposait l'unité de la nature intangible

*Le "jus ad bellum" implique une cause "juste" (empêcher un gouvernement criminel de nuire pour protéger la vie d'innocents et sécuriser les droits fondamentaux de l'homme) pour faire la guerre. Celle-ci doit être déclarée comme telle par une autorité légitime responsable de l'ordre public international et non par des individus ou des groupes privés, (le Conseil de sécurité de l'ONU), ceux qui font la guerre doivent avoir des intentions "droites" (n'ayant aucun intérêt dans l'issue de la guerre autre que la paix), On doit avoir épuisé toutes les autres alternatives pacifiques de résolution du conflit (diplomatie), ils doivent avoir **une chance raisonnable de succès** (guerre courte contre un adversaire plus faible) et usant de moyens proportionnés aux fins (n'utilisant pas l'arme atomique). Le "jus in bello" implique des règles de comportement pendant la guerre qui respectent les deux principes suivants : celui de la **discrimination** et de la **proportionnalité**. La discrimination veut dire que l'on sépare les combattants des non combattants ou des personnes innocentes, civils, femmes, enfants, prisonniers, etc. Le principe de proportionnalité implique que les effets collatéraux de la violence comme ses effets directs en termes de destructions de biens matériels ou de vies humaines soient minimisés (frappes militaires chirurgicales). L'idée est que la bataille s'arrête avant que cela ne devienne un massacre. Le "jus in bello" requiert que les intervenants dans la guerre soient responsables de leurs actes. Ils ne peuvent tuer des civils ou des combattants qui se rendent (Tribunal de Nuremberg, création d'un tribunal pénal international)*

¹¹ Clausewitz: « La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ».

¹² un appareil *décentralisé et déterritorialisé* de gouvernement, qui intègre progressivement l'espace du monde entier à l'intérieur de ses frontières ouvertes et en perpétuelle extension » M. Hardt et A. Negri, *Empire, op.cit.*, p. 17

¹³ « Il n'est pas déraisonnable d'espérer que, dans un futur biopolitique marqué par la défaite du biopouvoir, la guerre ne sera plus possible, car l'intensité de la coopération et de la communication entre les singularités (travailleurs et/ou citoyens) détruira cette possibilité. » M. Hardt et A. Negri

La science en séparant les valeurs des faits maintenait l'idée d'un monde commun connu objectivement par la science

Qu'est-ce qui se passe quand on est sensible à la pluralité des démarches constituant les domaines d'objectivité spécifiques ? où l'on n'a plus que des vérités régionales ? où la vérité est biodégradable cf E Morin

Par ailleurs la décolonisation a remis en question le discours normatif de l'occident sur l'humain défini par *la Science, la Démocratie, les Droits de l'homme*. Apparaît le soupçon que ce discours universel est au service de l'impérialisme occidental¹⁴

Les guerres ont été interprétées selon ce paradigme du progrès civilisationnel où l'ordre de la culture occidentale n'est pas remis en question¹⁵

La culture occidentale a été vue comme le sens de l'histoire qui permet de rejeter dans les poubelles ceux qui ne sont pas dans ce sens : dimension sacrée de ce sens et mépris des opposants

Il ne faut pas oublier que Staline comme Hitler se voulaient dans le sens de l'histoire et seraient glorifiés s'ils avaient été les vainqueurs (homogénéisation par la domination)

Apparition d'une nouvelle image du monde

En faisant référence à Carl Schmitt¹⁶ Latour propose un nouveau paradigme qui supprime cette hiérarchie en pensant un affrontement d'ennemis équivalents. Cette équivalence empêche le consensus par la référence à un juge extérieur supérieur

Le risque de la mort qui n'est plus sanctifié par le service du sacré surplombant : cela donne tout son poids à la négociation et à la diplomatie

Il s'agit de créer un monde commun dans l'échange et la négociation¹⁷

Le refus paradoxal et de la globalisation au service de « l'empire » et de la fragmentation des communautés oblige à créer du nouveau :

¹⁴ **L'occident est un potentat qui s'ignore. Son passe-temps favori consiste à donner des leçons de morale au monde entier . Sa mémoire est de pierre. Elle se confond avec ses intérêts économiques** Wallenstein Cité par Marc Ferro le ressentiment dans l'histoire p 16

¹⁵ L'idéologie des droits de l'homme n'est qu'un faux-semblant de la démocratie, qui pourtant sert d'étendard pour vanter le degré de civilisation avancé des sociétés occidentales.

¹⁶ Pour comprendre faire appel à **Carl Schmitt** qui parle pas de guerre juste mais de juste ennemi C'est quelqu'un qui a été scandalisé par les réparations demandées à l'Allemagne après 1918 comme si c'était un état plus criminel que les autres. La France et l'Allemagne = 2 états ennemis d'égale valeur. L'idée des réparations s'inscrit dans une conception de la guerre comme le rejet de l'autre qu'il faut punir ou éliminer. Au 20^{ème} siècle on supporte mal l'idée de l'autre comme simplement hostile, comme un ennemi d'égale valeur, on se situe dans une vision religieuse, l'exclure comme le mal. Cf café paix sur guerre juste

¹⁷ La démocratie meurt quand le commun n'est plus en question. On ne peut éviter sa déchéance et lutter contre l'individualisme qui la favorise qu'en rendant le commun litigieux.

On est dans l'exigence de composer progressivement un processus de communauté sans être dépendant d'une vérité despotique d'aucune sorte Il faut produire un monde commun à partir de la guerre des mondes.

Il n'y a pas la référence qui s'appuie sur l'idée d'une nature permanente comme le veut le **jusnaturalisme**¹⁸ où ce qui est naturel est opposé à ce qui est artificiel, subjectif fabriqué, tenu comme inconsistant et fragile. L'artificiel renvoie à des déformations des « conditions normales »

Le constructivisme prôné par l'auteur insiste sur la consistance d'un édifice vérifié non justifié par une vérité dogmatique

La question de la bonne construction se pose : par bonne construction on peut penser à ce qui résiste aux insatisfactions des humains Il faut qu'une possibilité permanente de contestation permette la vérification

Une dimension **conséquentialiste** : un processus est valable par ses conséquences bonnes= dimension utilitariste de la vie bonne

On peut rapprocher de ce que Arendt dit de l'action à plusieurs : le pouvoir politique est la capacité à agir de concert c'est-à-dire à produire une réalité nouvelle par un engagement lié à un consentement car la vérité au niveau de l'action est en débat

Cependant une innovation politique a une dimension irréversible dans la mesure où une action crée de nouveaux réseaux entraînent des conséquences sans fin

Cas de la religion

Épreuve critique car la religion se présente comme une vérité dogmatique absolue

Insister sur la création des divinités n'est-ce pas faire preuve d'un relativisme destructeur, Que peut signifier la négociation que propose l'auteur ; Peut-on dépasser la simple démarche de tolérance ? ne serait-ce pas détruire la vérité

¹⁸ Les théoriciens et les défenseurs de la notion de droit naturel sont appelés *jusnaturalistes*, et la doctrine correspondante *jusnaturalisme*.

Au sens large, le droit naturel désigne toute recherche objective de normes de droit en fonction des seules caractéristiques propres à l'être humain, indépendamment des conceptions du droit déjà en vigueur dans les sociétés humaines. Juridiquement le droit naturel est une « règle considérée comme conforme à la nature (de l'homme ou des choses) et à ce titre reconnue comme de droit idéal² ». Le droit naturel s'oppose au positivisme juridique

religieuse au profit d'un syncrétisme trop humain en niant le monopole du salut que s'octroie toute religion qui se veut universelle¹⁹

Cette démarche au lieu de mettre les religions en opposition, en concurrence les met en en vis-à-vis comme une altérité à accepter

Pour les 3 monothéismes : *les écritures devraient être considérées comme instituées par les institutions religieuses et comme un ensemble jamais clôturé, a géométrie variable , de textes écrits par les hommes pour rendre compte de leur foi. Elles seraient alors considérées comme une référence historique et une source d'inspiration prophétique* Alain Houziaux *Le Coran Jésus et le judaïsme* Desclée de Brouwer p114

Possibilité des religions de se conforter les unes les autres par leur opposition
Il ne s'agit pas de syncrétisme si le chrétien approfondit sa pratique pour trouver une consonance dans d'autres pratiques. Il s'agit aussi de reconnaître les différences. On peut ainsi rapprocher les démarches mystiques dans les diverses cultures

S'entendre sur les différences et les oppositions permet un enrichissement réciproque dans la mesure où les distances se révèlent à mesure que l'on se rapproche : ce n'est pas une voie de fusion mais d'augmentation par la différence. Incorporer l'image de l'autre sans volonté de domination

¹⁹ *Face à la figure d'un Dieu Unique et jaloux, peut émerger la conception d'un Dieu Un et pluriel. Un Dieu Un et ineffable dans son essence, un Dieu pluriel dans ses manifestations. Cette approche pluraliste est encore loin d'être admise chez les responsables religieux car elle relativise les religions historiques comme voies privilégiées de salut et mettent à mal toutes les notions de peuple élu, d'institution sainte ou de vraie communauté des croyants. L'approche pluraliste a pourtant des conséquences radicales sur le dialogue inter-religieux, qui n'apparaît plus seulement comme un échange cordial (mieux vaut se tolérer que se faire la guerre) mais comme une rencontre authentique dans un plein respect de l'altérité,* Frédéric Lenoir, *Les Métamorphoses de Dieu*, la nouvelle spiritualité occidentale, Plon,p393